

Pour publication immédiate

COVID-19 (CORONAVIRUS)

9 avril 2020

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Depuis la déclaration de la pandémie de coronavirus, de nombreux résidents ont trouvé refuge à Estérel. Nous vous rappelons que la quarantaine régionale, décrétée par le gouvernement du Québec, interdit à la plupart des propriétaires de résidences secondaires l'accès à notre région pour le moment.¹

Cette semaine, notre service de protection a identifié toutes les propriétés vacantes afin de mieux protéger votre résidence en votre absence et de constater si des personnes viennent y faire leur quarantaine.

À titre informatif, les citoyens qui ont choisi de passer la quarantaine à Estérel, mais dont l'adresse du permis de conduire est ailleurs, peuvent toujours faire leurs courses à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ou à Sainte-Adèle. Puisque ces trois villes font partie de la même région, les déplacements de l'une vers l'autre n'y sont pas contrôlés et devraient se passer sans incident. Cependant, la Sûreté du Québec vérifie méticuleusement le trafic en direction Nord et émet des amendes sévères aux conducteurs qui ne respectent pas les consignes.

Par ailleurs, il demeure toujours essentiel de suivre les directives de la Santé publique telles que le confinement à la maison, la distanciation sociale, le lavage fréquent des mains et la limitation des déplacements au strict nécessaire.

Je tiens à remercier sincèrement tous nos concitoyens pour leur collaboration dans la mise en œuvre de ces mesures qui nous permettront de passer au travers de cette crise le plus rapidement possible. Tous ensemble, ça va bien aller.

En terminant, permettez-moi de souhaiter à tous les membres de notre communauté joyeuses Pâques et une joyeuse fête de Pessa'h!

Avec nos meilleures salutations,



Joseph Dydzak, Maire

1 Pour tous les détails, voir le décret ci-joint.